

**DECISION SUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DU CONSEIL
PHYTOSANITAIRE INTER-AFRICAIN (CPI)
Doc. Assembly/AU/6 (IV)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **PREND NOTE EN OUTRE** avec une grave préoccupation des impacts économiques et sociaux de l'invasion des régions de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est par les criquets pèlerins ;
3. **RAPPELLE** le mandat du Conseil phytosanitaire inter-africain de la Commission de l'Union africaine ;
4. **DEMANDE** à la Commission de renforcer le Conseil phytosanitaire inter-africain pour promouvoir, sur le continent, le renforcement des capacités aux niveaux régional et continental en matière de surveillance et d'inspection phytosanitaire, de système d'alerte précoce contre les criquets pèlerins et autres insectes nuisibles migrants, d'analyse de risques d'invasion et de gestion intégrée de la lutte contre les insectes nuisibles et des cultures, ainsi que de la gestion et de l'éradication de l'utilisation des insecticides périmés ;
5. **INVITE** les Etats membres et les partenaires de développement à apporter leurs contributions accrues au Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique ;
6. **LANCE UN APPEL** aux partenaires de développement pour qu'ils aident la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre la présente décision, à travers le Conseil phytosanitaire inter-africain.
7. **DEMANDE** également au Président de la Commission de faire rapport à la sixième session ordinaire de la Conférence en 2006.

2004

Decision on the Strengthening of the Capacity of the Au Inter-African Phytosanitary Council (Iapc) Assembly/Au/6 (Iv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/201>

Downloaded from African Union Common Repository